



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le

**15 FEV. 2023**

Monsieur le Maire,

Vous trouverez ci-joint, pour affichage en mairie durant une période d'un (1) mois au moins, copie de l'arrêté interpréfectoral du 18 janvier 2023 modifiant l'arrêté interpréfectoral du 25 janvier 2022 autorisant des travaux temporaires sur les secteurs 2, 3 et 4 du canal Seine-Nord Europe consistant à des sondages géotechniques et des diagnostics d'archéologie préventive en zone humide.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

L'Unité Police de l'Eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr)

Je vous d'agrèer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du  
Service Eau Nature et Territoires

Hélène SOLVES

Copie au Service Territorial Centre  
PJ : 1 copie de l'arrêté préfectoral complémentaire

Voir liste des mairies ci-après

Réf. : **122/PE** (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

Communes d'Aubenchoul-au-Bac et de Moeuvres